

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N°: N° P19- 052571

Maladie

Dentaire

45804

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4740

Société : ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

KABED ABDELLATIF

Date de naissance :

08/06/1956

Adresse :

16 RESIDENCE ZAITRA RUE MESK EIL'L

HAY MRAIMA 1010 3^e étage

Tél. : 0660536617

Total des frais engagés : 41000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Yasser BENSALHI

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

22 Bd Yacoub El Mansour 1er Etage

Bureau N° 12 - Casablanca

Tél: 0522 23 42 92 - GSM: 0625 25 11 29

Date de consultation : 15/06/2021

Nom et prénom du malade : KABED ABDELLATIF

Age: 65 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Correction splyne

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 24/06/2021

Signature de l'adhérent(e) :

AS



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/06/2011	CS		300,00	Docteur Yasser Spécialiste des Maladies et Chirurgie 22, Bd Yacoub El Mansour 1er Etage Bureau 102 - 02 22 92 - 03 11 0625 25 11 Gsm: 0625 25 11

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
<i>ALLAIS OPTIQUE Praticien: Béatrice ALLAIS Signature: 05 22 99 78 74</i>	23/06/21		<i>2 Verre + Monture</i>			3800,00 HT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'exploration.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	$ \begin{array}{r l} H & 25533412 \quad 21433552 \\ \hline D & 00000000 \quad 00000000 \\ & \hline & 00000000 \quad 00000000 \\ B & 35533411 \quad 11433553 \end{array} $			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Zallag Optical

R.C : 304504
I.F : 40905449
T.P. : 35804854
I.C.E : 001657832000059
I.N.P.E : 095001988

FACTURE

N°0001238

Le : 23/06/2021

M : KABED ABDELLATIF

Tél. :

ZALLAG OPTICAL
Opticien Optométriste
1Bis, Bnou Habbous
Maarif - Casablanca
Tél / Fax : 05 22 99 38 74

MONTANT

OD +1.25 (-1.50 à 83) add +2.50 1500 HT

OG +0.50 (-1.00 à 100) add +2.50 1500 HT

Type de Verre PCL UV AL B + UV

Monture Acétique 900 HT

ZALLAG OPTICAL
Opticien Optométriste
1Bis, Bnou Habbous
Maarif - Casablanca
Tél / Fax : 05 22 99 38 74

TOTAL

3800 HT

1 Bis Rue Bnou Habbous Boulevard Yacoub Mansour - Maarif
Tél/fax : 05 22 99 38 74

Dr. Yasser BENSALAH



الدكتور ياسير بن صالح

Spécialiste des maladies
et chirurgie des yeux

Ophthalmologiste

Ancien médecin des hôpitaux de Paris

Ancien médecin de l'hôpital militaire
d'instruction Mohammed V de Rabat

Agréé pour le permis de conduire

اختصاصي في أمراض
و جراحة العيون

طبيب سابق بمستشفيات باريس

طبيب سابق بالمستشفى العسكري

محمد الخامس بالرباط

معتمد لرخصة السياقة

15 juin 2021

Mr. KABED Abdellatif

Monture + verres correcteurs progressifs

Organiques Antireflets

VL :

OD = + 1.25 (- 1.50 à 83°)

OG = + 0.50 (- 1.00 à 100°)

VP :

ODG = Add : + 2.50

ALLAG OPTICAL
Opticien Optométriste
1Bis, Bnou Habbous
Maarif - Casablanca
Tel / Fax : 05 22 99 38 74

Docteur Yasser BENSALAH
Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux
22, Bd Yacoub El Mansour 1^{er} Etage
Bureau N°12 - Casablanca
Tél: 0522 23 42 92 - Gsm: 0625 25 11 25

22، شارع يعقوب المنصور - الطابق الأول - مكتب رقم 12 - الدار البيضاء

22, Bd Yacoub El Mansour - 1^{er} étage - Bureau N°12 - Casablanca

Tél. : 05 22 23 42 92 - Gsm : 06 25 25 11 25 - E-mail : bensalahy@yahoo.fr